

FAQ pour les IP

Qu'est-ce que le Formulaire du programme de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick?

Le Formulaire du programme de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick est la liste de tous les médicaments et produits médicamenteux que le ministre de la Santé considère comme admissibles au programme. Les médicaments et produits médicamenteux doivent figurer sur le formulaire pour être admissibles. Le formulaire est publié deux fois par année, soit en avril et en octobre.